

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU
11 MARS 2016

Membres en exercice : 48 titulaires
48 suppléants

Membres présents : 22 titulaires
5 suppléants

Délibération n°270 du Comité syndical

1. Approbation du procès-verbal du 7 décembre 2015

Le procès verbal du comité syndical du 7 décembre 2015 a été adressé à tous les membres le 14 décembre 2015. Il est soumis à l'approbation du comité syndical.

Le Comité syndical
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,
à l'unanimité

Approuve le procès-verbal du Comité syndical du 7 décembre 2015.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le **24 MARS 2016**

La publication le **24 MARS 2016**

Strasbourg, le **24 MARS 2016**


Le Président
Jacques BIGOT